

T A R I F S 2023/2024

(du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix du Repas	3,95 €	4,06 €	4,19 €	4,32 €	4,44 €	4,58 €	4,72 €

P.A.I	2,01 €
"Hors commune"	7,04 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Matin	2,11 €	2,21 €	2,32 €	2,44 €	2,57 €	2,69 €	2,83 €
Soir Maternelle	3,04 €	3,19 €	3,35 €	3,52 €	3,69 €	3,88 €	4,07 €
Soir Primaire de 16h à 19h	1,91 €	2,06 €	2,22 €	2,39 €	2,57 €	2,75 €	2,95 €

	Matin	Soir
P.A.I		2,66 €
"Hors commune" Maternelle	6,23 €	8,62 €
"Hors commune" Primaire	6,23 €	7,49 €

ETUDES SURVEILLEES entre 16h et 17h30

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	1,92 €	1,99 €	2,07 €	2,16 €	2,24 €	2,33 €	2,42 €

"Hors commune"	4,00 €
----------------	--------

ACCUEIL DU SOIR APRES ETUDES entre 17h30 et 19h

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	0,95 €	1,03 €	1,11 €	1,20 €	1,28 €	1,37 €	1,47 €

"Hors commune"	3,75 €
----------------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS et STRUCTURE BAZ'ADOS (Mercredi et vacances)

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix de la Journée	9,21 €	9,71 €	10,24 €	10,81 €	11,40 €	12,03 €	12,69 €
Prix de la Journée P.A.I	7,35 €	7,76 €	8,18 €	8,63 €	9,10 €	9,61 €	10,14 €
Prix Demi Journée sans repas	5,26 €	5,55 €	5,85 €	6,17 €	6,51 €	6,87 €	7,25 €

"Hors commune"	
Prix de la Journée	24,38 €
Prix de la Journée P.A.I	20,45 €
Prix Demi Journée sans repas	20,92 €

PÉNALITÉ POUR NON RESERVATION SUR PORTAIL FAMILLE DES PRESTATIONS prestation periscolaires (matin, midi et soir)

5,00 €

**Ces éléments sont inscrits sur votre "avis d'imposition" qui est à produire impérativement chaque année sauf dans le cas d'un "tarif maximum" ou "hors commune".

**Si aucune démarche n'a été effectuée par la famille afin d'établir son quotient familial,
le tarif maximum sera appliqué
(aucune rétroactivité ne pourra être appliquée).**

**N.B. : Pour toute facturation mensuelle inférieure à 5,00 €, non reportable sur la période suivante,
la Commune de COUBRON se réserve le droit -d'appliquer un minimum de facturation de 5,00 €
en application des Articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La facture est éditée à partir de 30€ de prestations.
Sinon, cette somme est reportée le mois suivant et/ou soldée en juin ou en décembre.**